



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABFR - 19.07.2019

Numéro de publication: KK04-0000006384

Canton: FR

Entité de publication:

Office cantonal des faillites Fribourg, Avenue Beauregard 13,
1700 Fribourg

Etat de collocation et inventaire Télécabine Charmey-Les Dents-Vertes, en Gruyère SA

Débiteurs:

Télécabine Charmey-Les Dents-Vertes, en Gruyère SA
Les Charrières 1, 1637 Charmey
Suisse

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Les créanciers peuvent dans le même délai (20 j.) demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet des revendications de propriété admises par l'administration (arts 47/49 OAO). A ce défaut, les décisions de celle-ci deviendront exécutoires. (réf. sect. 4)

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 08.08.2019

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 29.07.2019